ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGINS MIXTES
TRACTOPELLE

Durée
16 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : E3077
Formateurs : Les formateurs de l'IFSB.
Effectif max : 3 participants
Langue : FR;DE
Tarif : 1.150,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Salarié des entreprises de construction

OBJECTIF

Etre capable de conduire des engins mixtes - Tractopelle en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association Assurance Accidents (AAA).

CONTENU DE LA FORMATION

Théorie:

- Réglementation, normalisation et texte (obligation du constructeur, obligation des employeurs, responsabilité du conducteur)
- Technologie et caractéristiques des engins (classification, technologie des organes)
- Fonction des organes et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles d'utilisation et de stabilité
- Les risques lors de l'utilisation de l'engin
- Plaque de charge et plaque constructeur
- Etiquetages de produits dangereux et de manutention
- Signalisation et balisage
- Techniques d'élingage et accessoires de levage

Pratique:

- Prise de poste
- Adéquation de l'engin
- Familiarisation au poste de conduite
- Conduite et manipulation
- Elingage de charges
- Fin de poste

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L’INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- En inscrivant le salarié à cette formation, l’employeur s’engage à ce qu’il soit apte médicalement. L’IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.
- La formation s'adresse aux personnes expérimentées.

PÉDAGOGIE

Matériel audiovisuel pour la partie théorique avec ensembles mécaniques détaillés et documentation (un support de cours sera remis au stagiaire).
La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'un engin mixte - Tractopelle.

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique.
En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.

Une remise à niveau périodiques pour ce type d'engin et exigé tous les 10 ans.